L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI, 8 NOVEMBRE.


## FEUILLETON.

### LA DERNIÈRE PENSÉE

# DE HOCHE.

PAR CHARLES DESLYS.

XXXVI

UN ÉVÊQUE ANGLICAN DU SIÈCLE DERNIER.

La chaise de poste allait grand train dans la nuit.

Cependant, sous la conduite de Bob, elle dut s'arrêter deux fois.

La première, sur l'injonction d'une troupe de cavaliers qui lui barraient la route. C'étaient les trop fameux *chasseurs de renards*. Ceux du massacre dont le curragh de Kildare avait été le théâtre. Ceux qui devaient réduire aux abois Wild-Irish et prendre part à la riche curée qui suivrait l'hallali.

Mais sitôt que sir Jocelyn eut reconnu le fils et le représentant de lord Cornwallis:

—Passez!.... dit-il.

Et le postillon fit claquer son fouet.

La seconde halte eut lieu en pleine forêt, dans un wallon où l'on venait de descendre par une pente assez rapide.

—Qu'est-ce? interrogea Reginald.

—Sans doute, le sabot qu'on retire, expliqua Tancrède, qui, baissant la vitre, et pour masquer l'ouverture, se pencha lui-même au dehors.

Au milieu de l'ombre épaisse, il entrevit deux hommes accourant derrière la berline et qui, presque aussitôt rentrèrent sous bois.

Mais ce n'étaient plus les mêmes, du moins l'un d'eux, qui devait être à présent Wild-Irish. A l'allure caractéristique de l'autre, Gaillefontaine avait reconnu facilement Uncas.

Le véritable Bob, ayant repris ses insignes, monta sur le siége, et l'on repartit à fond de train.

Reginald n'avait en aucun soupçon. Personne ne lui parlant de Wild-Irish, il se figura que les menaces du baron de Homspach n'avaient pas été entendues. La nuit s'acheva donc en silence.

Au soleil levant, nos voyageurs entraient dans une région plus sauvage et plus rude, mais non moins pittoresque. Là, plus de hameaux; à peine quelques masures éparses au milieu des landes et des rochers. Ce fut bientôt la montagne, parfois âpre et dénudée, plus souvent revêtue d'une exubérante végétation. Çà et là des eaux vives, des torrents, un frais vallon, des tableaux d'une délicieuse rusticité. Pauvre province cependant! le *Connaught*. Va-t'en au Connaught ou en enfer, est un dicton irlandais.

Aucun trouble n'y avait encore éclaté, Tancrède le savait; il parut donc surpris en constatant que les précautions militaires s'étendaient jusque-là.

—*Si vis pacem para bellum*, dit Reginald, nos mesures sont prises, mais dans le but d'épargner à ce malheureux pays de nouvelles calamités. L'Angleterre ne se montre inattaquable que pour avoir le droit d'être juste.

Ces mots s'adressaient spécialement à Fitz-Gérald: il ne répondit pas.

Sur une éminence, on aperçut enfin la petite ville de Killala, dominée par le palais épiscopal.

Ce fut jadis le manoir d'un des rois de l'Irlande. Quelques vieilles murailles, flanquées de grosses tours, dataient de cette époque, et, sous leur sombre manteau de lierre, faisaient encore mieux ressortir le riant aspect des constructions modernes. Un vaste parc se devinait en arrière; en avant, la cour d'honneur, ou bientôt entra la berline.

Déjà, grâce aux explications de Reginald, ses compagnons de voyage connaissaient l'évêque. Il s'appelait le docteur Stock, et, par sa charité, par sa tolérance, il avait su se faire aimer même des catholiques de son diocèse. C'était un saint prélat, mais un bon vivant, et qui prêchait d'exemple, non-seulement quant aux choses du ciel, mais aussi quant à celles de la terre. En vertu de cette maxime: *Crescite et multiplicamini*, il était resté veuf avec seize enfants, dont sept grandes filles qu'on appelait les sept merveilles de Killala.

Prévenu de l'arrivée de ses hôtes, le docteur Stock les attendait sur le perron de l'évêché. Autour de lui, presque au grand complet, se trouvait rangée sa progéniture.

Impossible d'imaginer un groupe à la fois plus respectable et plus gracieux.

Rien de charmant comme les filles de l'évêque. L'aînée n'avait guère plus de vingt-deux ans. C'était le type de la jeunesse irlandaise dans toute sa beauté, dans toute sa fleur.

Et quelle fleur! Il semble que l'humidité de l'atmosphère, qui entretient en Irlande une si riche végétation, y contribue de même à la richesse du sang des vierges de la Verte-Erin. On le voyait courir, rose et comme lumineux, sous la peau blanche et transparente de celles-ci. Elles avaient toutes la taille élancée, une distinction naturelle, de beaux cheveux châtain clair, des yeux bleus et très doux, l'harmonie dans les lignes du visage, mais surtout dans la physionomie, dans la tenue, de cette honnête et franche modestie qui sied si bien aux jeunes filles. Elles ressemblaient au point qu'un artiste eût hésité entre elles, ayant à peindre la candeur.

Les garçons, bien qu'avec un air plus déterminé, plus viril, étaient aussi jolis que leurs sœurs. Quant au père, il paraissait approcher de la soixantaine, et conservait une remarquable fraîcheur de teint sous des cheveux déjà blancs comme neige. Sa haute taille rendait moins apparente une corpulence qui ne nuisait pas à sa dignité placide et cordiale. Tout, dans sa personne comme dans sa demeure, attestait ces mœurs bibliques qui distinguaient alors les prélats anglicans. On le comparait, et lui-même, dans son langage, il aimait à se comparer aux patriarches.

— Cousin, dit-il à Reginald, soyez le bienvenu sous la tente d'Abraham, et présentez-moi, je vous prie, à celle que vous avez choisie pour compagne.

Lucy, au contraire, lui fut présentée.

— Ma chère enfant, reprit-il, en élevant vers le ciel ses blanches mains qui s'écartèrent l'une de l'autre, le ministre de Dieu vous bénit, et le parent vous embrasse.

Puis, la confiant aux soins de ses deux filles aînées:

—Susannah, Noémie, leur commanda-t-il, guidez votre cousine vers l'appartement que nous avons disposé pour elle.

Elles disparurent toutes les trois dans la maison.

Tancrède et Edward, pour saluer l'évêque, s'avancèrent sur l'invitation de Reginald.

—Ma lettre, dit celui, vous annonçait ces messieurs.... le marquis de Grandlieu, le vicomte de Gaillefontaine, émigrés tous les deux de France.

Des politesses s'échangèrent, et les enfants eux-mêmes y prirent part.

Placés sur les marches du perron, ils offraient gravement la main, selon la coutume anglaise, aux trois étrangers qui passaient devant eux pour gagner le salon.

Avant d'y rejoindre ses hôtes, le docteur Stock donna ses derniers ordres:

—Lia, dit-il à sa troisième fille, veille à ce que nous soyons promptement servis; que les autres retournent à leurs études. Ruth, charge-toi de Benjamine.

C'était la dernière. Un vrai chérubin.

Sur un signe du père, toute la couvée s'envola.

—Excusez-moi, la mère n'est plus là, reprit-il en franchissant à son tour le seuil du parloir. Avez-vous lu le chef-d'œuvre de mon ami Goldsmith? Je pense avec le vicaire de Wakefield que l'honnête homme qui se marie et élève une grande famille rend à la société plus de services réels que celui qui reste célibataire et se contente de dresser des statistiques de population. Mes seize rejetons me semblent un très beau présent fait à mon pays, et je vous en souhaite autant, cousin, lorsque vous serez à mon âge. Ces messieurs marchent-ils déjà sur mes traces?

—Je suis époux et père, murmura tristement le marquis de Grandlieu.

—Moi, je suis et resterai probablement garçon, confessa le vicomte avec un sourire. Mais ne me reprochez pas trop cette impénitence.... Un exilé! un proscrit!

Ce dernier mot, souligné par un regard à l'adresse de Reginald, venait de lui rappeler l'urgence de la situation.

—Mes amis, annonça-t-il, viennent ici pour s'embarquer immédiatement sur un brick américain, qui doit être mouillé en rade.

—En effet, depuis huit jours, répondit l'évêque.

Edward et Tancrède se levèrent, comme voulant partir à l'instant.

Mais leur hôte ne l'entendait pas ainsi.

— Halte-là! se récria-t-il, je prétends, j'exige que l'on fasse tout d'abord honneur à notre hospitalité. Vos appartements sont prêts, messieurs!

Vainement Gaillefontaine objecta qu'ils étaient attendus à bord, et sans doute avec impatience. Le docteur Stock l'interrompit:

—Mais vous ignorez donc que la baie ne commence qu'à trois lieues d'ici! Après toute une nuit de voyage on a faim, que diable! et vous dînerez au moins sous mon toit. Ah! c'est de rigueur, car, ainsi que Joseph attendant ses frères, j'ai dit à mon intendant: Tuez des victimes et préparez un festin, car ils mangeront à midi.

— Cependant....

— Il n'y aura pas de retard.... Voici la cloche qui sonne pour les ablutions. Dans dix minutes, messieurs, le *Benedicite*.

A l'heure dite, on se mit à table.

Lucy venait d'être ramenée par ses deux cousines avec lesquelles elle semblait en grande amitié déjà. Mais son frère allait partir. Une éternelle séparation! La contrainte qui leur était imposée assombrissait encore pour eux ces derniers instants qu'ils passaient ensemble. Quels tristes adieux dans les regards de Lucy! Edward lui-même se sentait douloureusement ému. Sans la verve de Tancrède, le repas fût parfois resté silencieux. L'amphitryon lui-même avait aussi son grain de contrariété.

Ce jour-là, par extraordinaire, deux des places destinées à ses seize enfants restaient vacantes.

—Mes deux fils aînés, avait-il dit, sont depuis avant-hier à notre pavillon de la grève. Des enragés pêcheurs! Ils m'avaient cependant promis d'être de retour ce matin. J'aurais été fier de vous les présenter, messieurs! C'est la première fois qu'ils nous manquent de parole.... Un grave empêchement a pu seul les retenir...

Puis, vers le dessert:

—Au fait, si, pour nous rester un peu plus longtemps, vous écriviez au capitaine. Un de mes gens porterait le billet et, par la même occasion, j'aurai des nouvelles de mes...

Il fut interrompu par le bruit du galop d'un cheval qui, lancé à toute bride, entrait en ce moment dans la cour de l'évêché.

Les fenêtres de la salle à manger donnaient sur cette cour.

Déjà le cavalier, sautant à terre, accourait vers le perron.

C'était un adolescent d'une quinzaine d'années, vêtu en marin de fantaisie.

— Eh! fit le père, voici précisément un de nos réfractaires! Mon fils Nathaniel! Mais pourquoi nous arrive-t-il ainsi, sans son frère? et comme il paraît troublé!

Effectivement, une vive émotion se lisait sur les traits bouleversés du jeune homme.

Haletant, éperdu, il vint tomber sur un siége, entre les bras de Susannah, la grande sœur, celle qui remplaçait la mère.

Elle le calmait et l'interrogeait en même temps, mais sans pouvoir en obtenir encore une réponse distincte.

Le reste de la famille était venu se grouper autour de lui.

(*A continuer.*)

## Médicaments.

# NEW-FOUNDLAND BITTER.

CE BITTER est très remarquable par couleur claire et limpide et par son goût très agréable et aromatique. Sa saveur est légèrement amère et son action sur l'économie est excitante et généreuse. Il est doué d'une énergie vitale qui marque son empreinte salutaire sur l'estomac, le sang et le système nerveux. Il réveille la tonicité de l'estomac, imprime plus de puissance au système nerveux et augmente la richesse du sang. Il combat efficacement un grand nombre de maladies, et les enfants, les dames et les entiemen peuvent en prendre sans avoir d'autre inconvénient à redouter que celui de bien se porter.

### C'est un Apéritif.

et son action sur l'estomac est vive, excitante et soutenue. Il anime cet organe si important et dont l'heureux fonctionnement est indispensable pour avoir une bonne santé. Il augmente l'appétit, fait cesser les douleurs qui accompagnent souvent le travail digestif, arrête par la tonicité qu'il réveille dans l'estomac la formation des gaz qui se forment souvent pendant les digestions. Il extrait les phlegmes et les saburres qui empêchent une bonne alimentation et donnent un goût d'amertume très désagréable dans la bouche. Après son usage le foie dégonfle, la bile s'écoule plus facilement, et ceux qui sont fatigués par une constipation opiniâtre voient cette affection disparaître.

### Tous les Médecins

et toutes les personnes qui ont soin de leur santé en font le plus grand éloge et le proclament sans pareil pour guérir la dyspepsie, la gastralgie, les embarras d'estomac, les crampes souvent si douloureuses et si tenaces. Il est surtout très avantageux pour les dames d'une santé délicate, qui, sans être malades à se mettre aulit, éprouvent souvent des défaillances et des faiblesses et ont un estomac faible et qui digère mal. Les enfants débiles et les convalescents devront en prendre plusieurs fois par jour, et les parents seront frappés de la rapidité avec laquelle, sous l'influence du NEWFOUNDLAND BITTER la force remplacera la faiblesse et les couleurs vives et les pâles couleurs.

### Détruire les Maladies

enracinées de l'estomac, les arrêter à leur début et surtout les prévenir est une propriété incontestable que toutes les personnes honnêtes et dignes de foi reconnaissent au NEWFOUNDLAND BITTER.

### Pour la Poitrine

et pour les nombreuses affections des poumons, il agit sûrement par son action excitante et calmante en même temps. Il imprime plus de force à la respiration, calme la toux, fait cracher plus facilement dans les rhumes qui datent de longtemps, et fait disparaître les points douloureux qui occupent dans les maladies le devant de la poitrine.

### Le Sang

est le suc nourricier, la chair coulante qui, comme dans toute l'économie fécondent les organes, comme les fleuves fécondent les verdoyantes campagnes, comme le Nil féconde l'Egypte. C'est lui qui répare les pertes subies par les maladies, les excès et le travail. Avec un mauvais sang—faiblesse; avec un sang riche—force. Plus le sang contient de globules plus il est riche. Mais ces globules et toutes les autres parties du sang se forment au dépend des aliments. De même que le fermier qui veut ensemencer son champ cherche et trouve dans son grenier les graines qu'il lui faut pour les confier à la terre qui les lui rendra au centuple, de même le sang puise dans les aliments sa richesse et sa force. Mais pour que les aliments assent du sang riche, il faut qu'ils soient bien digérés, bien élaborés. Elaborer et digérer c'est fermenter, tel est le rôle de l'estomac. Si le la cureur n'a pas bien cultivé son champ, l'ivraie poussera. De même si l'estomac est malade il digérera mal ou pas du tout. La charrue met le champ dans de bonnes conditions pour faire une bonne récolte. Le NEWFOUNDLAND BITTER remet l'estomac dans les meilleures conditions indispensables pour avoir de l'appétit et bien digérer. Le laboureur récolte du blé, du maïs, du coton ou du sucre; celui qui, grâce au NEWFOUNDLAND BITTER a un bon estomac, récolte la santé, la force, le sang vif, les mouvements libres.

Quelle est la récolte qui vaut le mieux?

Quand les digestions sont rapides et bien faites le sang devient plus riche.

### Aussi les Femmes Nerveuses

anémiques ou chlorotiques, les jeunes filles pâles et ayant des palpitations de cœur, celles surtout qui ne sont pas encore femmes, et qui tous les mois éprouvent de fortes coliques et de vives douleurs dans les reins, doivent prendre quatre fois par jour du NEWFOUNDLAND BITTER. La rapidité avec laquelle agit le NEWFOUNDLAND pour activer le retard de certaines jeunes filles est vraiment remarquable, et beaucoup de personnes malades tous les mois doivent à ce bitter de ne plus rien éprouver. Cette action stimulante nous a été confirmée par trop de personnes dignes de foi pour que nous ne prenions pas la liberté de l'annoncer aux dames et aux jeunes filles, certains que nous sommes de leur rendre le plus grand service.

### Les Habitants des Campagnes

minés par la fièvre, ayant la rate grosse, le sang pauvre, devront, s'ils ont la fièvre depuis longtemps, et s'ils n'ont pas pu la couper par la quinine, essayer le NEWFOUNDLAND BITTER. Nous connaissons des hommes très respectables qui nous ont dit ne s'être guéris qu'avec le NEWFOUNDLAND BITTER de fièvres très anciennes. Cela ne nous étonne pas, car le bitter contient des substances anti fébriles, et si on augmente la dose on est sûr de couper les fièvres et de se guérir radicalement.

Les habitants des campagnes qui sont privés de viande et de légumes frais, ceux qui boivent une eau croupissante et odorante, ceux qui se nourrissent de viande salée ou de riz, tous ces gens-là devront prendre tous les jours du NEWFOUNDLAND BITTER, qui soutiendra leur force et leur énergie et combattra l'action mauvaise de leur nourriture et du milieu dans lequel ils se trouvent.

Les personnes qui ont l'habitude de boire dans les bar et celles aussi qui par leur gêne d'affaires sont obligées de boire plus souvent qu'il ne faudrait pour leur santé, feront bien d'adopter comme liqueur de prédilection le NEWFOUNDLAND BITTER.

Jamais ce puissant tonique n'altérera ni ne brûlera leur estomac, et après son usage ils n'éprouveront ni envie de vomir le matin, ni langue sèche, ni haleine puante ils n'auront ni perte d'appétit, aucun de ces symptômes enfin qui deviennent quelquefois si graves et qui attendent tôt ou tard ceux qui boivent en trop grande quantité des liqueurs fortes.

Exciter l'appétit, fortifier l'estomac, enrichir le sang, voilà la devise du NEWFOUNDLAND BITTER. 26 sept—

## Fonderies Machines, &c.

### FONDERIE SHAKESPEARE,

RUE GIROD,

Entre les rues Baronne et Dryades, Nlle-Orléans.

JOS. A. SHAKESPEARE, A. SMITH, S. SWOOP,

SHAKESPEARE, SMITH & CO.,

—Successeurs de—

GEDDES, SHAKESPEARE & CO.,

FONDEURS de fer et de cuivre, Fabricants de toute espèce de Machines à vapeur, Moulins à sucre, Machines à centrifuge, Moulins à scie, Machines de dessèchement, Moulins à coton, Grues, Devants de magasins, Colonnes, Ventilateurs et Poids de chassis. 4 janv73—1an

### Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

Au coin des rues Erato et Peters, (ci-devant rue de la Vieille-Levée.)

W. J. J. ARMSTRONG..............Directeur,

— Fabricant de —

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES A DESSÉCHER, MOULINS A SCIE, Etc.

Bouilloires de toute espèce, Colonnes et Façades de bâtisses, en fer, Balcons de grilles et toute espèce de fonte. 20nov—1 an. Sbe

## VAPEURS

### COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne laveront partiront comme suit de Pembersanders No. 50, Rivière du Nord—

EUROPE, capt. Lemarié, samedi, 1er novembre. VILLE-DU-HAVRE, capt. Surmont, samedi, 15 nov. PEREIRE, capt. Danré, samedi, 29 novembre.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) POUR BREST OU LE HAVRE: Première cabine, $120; Seconde cabine, $72.

Billets d'excursion à prix réduits.

Ces steamers ne prennent pas de passagers d'entrepont.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. MACKENZIE, Agent, 55, Broadway, New-York, ou à J. GRAND, Agent, nov—12 Gallier Court, Lettre M, N. O.

### Compagnie de Ligne de Steamers d'Etat.

Steamers de premier ordre, à hélice, construits sur la Clyde, faisant le service régulier entre la Nouvelle-Orléans et Liverpool, et entre Glascow et New York, savoir:

| | | |
|---|---|---|
| LOUISIANA, | de 2500 tonneaux, | capt. Stewart. |
| MINNESOTA, | 2500 | capt. Hamlin. |
| ALABAMA, | 2500 | capt. Flint. |
| PENNSYLVANIA, | 2500 | capt. Bruce. |
| VIRGINIA, | de 2500 | capt. Sadler. |
| GEORGIA, | de 2500 | ........... |

Les steamers de cette ligne partent de la Nouvelle-Orléans pour Liverpool, directement, toutes les trois semaines.

Il recevra du fret et signera des connaissements pour le Hâvre, Brême, Hambourg, Anvers, Rotterdam et tous les ports du Continent.

Des billets de retour, bons pour 12 MOIS, se vendent à des prix réduits, ainsi que des billets pour l'Angleterre et l'Europe.

Bons pour espèces sans charge extra.

Une servante de chambre et un médecin sont engagés sur chaque steamer. On n'a rien à payer pour leurs soins et pour les médicaments.

On vend ici des billets d'émigration aux personnes qui désirent les envoyer à leurs amis.

Ces steamers passent la barre en tout temps, sans détention.

Pour fret ou passage, s'adresser à A. K. MILLER & CO., Au No 20 de la rue Carondelet, 8oct— Agents.

### Lloyd de l'Allemagne du Nord.

POUR BRÊME, via la Havane et Southampton.

Départ, DIMANCHE, 9 novembre, à 7 heures du matin.

Le steamer allemand FRANKFURT. Capitaine VON BULOW.

quittera son quai, potean 48, Quatrième District, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour passage, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., agents, 6 nov—4f No. 42 de la rue de l'Union.

BRÊME

### Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BRÊME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier comme suit:

| | De Brême. | De la Nlle-Orléans. |
|---|---|---|
| Strassburg.. | 10 sept. | 12 octobre. |
| Hannover... | 24 | 26 |
| Frankfurt... | 8 octobre | 9 novembre |
| Koeln... | 4 nov. | 6 déc. |
| Strassburg... | 18 | 21 |
| Hannover... | 2 déc. | 3 janv—1874 |
| Frankfurt... | 16 | 17 |
| Koeln... | 13 janv—74 | 13 fév. |

Les jours de départ (suivants) seront annoncés plus tard

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres........................... $120 en or.
Entrepont.......................... 45

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:

Chambres........................... $120 en or.
Entrepont.......................... 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres........................... $25 en or.
Entrepont.......................... 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, 3 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

### HAMBOURG.

Compagnie de Vapeurs Hambourgeoise-Américaine.

Communication directe entre le Havre, Cherbourg, Hambourg et la Nouvelle-Orléans, par voie de Santander et de la Havane.

Les magnifiques steamers de la Compagnie: Germania, Capt. Winzen, Vandalia, Capt. Fanzen, Saxonia, Capt. Kielsen.

— Partiront comme suit —

| De Hambourg. | Du Havre. | De Santander. | De la Nlle-Orléans. |
|---|---|---|---|
| "Vandalia." | | | |
| Oct. 18 | Oct. 21 | Oct. 24\|25 | Novem. 26 |
| "Saxonia." | | | |
| Nov. 15 | Nov. 18 | Nov. 21\|22 | Décemb. 24 |
| "Germania." | | | |
| Déc. 13 | Déc. 16 | Déc. 19\|20 | Janv. 21 |

En partant de Hambourg, les steamers touchent au Havre, à Santander, à la Havane, et dans le voyage de retour ils touchent à la Havane, à Santander, à Cherbourg (éventuellement au Havre), pour embarquer ou débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE PAYABLE EN OR.

De la Nouvelle-Orléans à Cherbourg, à Santander, ou à Hambourg: Première Cabine, $150—Entrepont, $45.

Du Havre, de Hambourg, de Southampton, de Santander à la Havane ou à la Nlle-Orléans: Première Cabine, $150—Entrepont, $40.

On peut obtenir des billets de passage du Havre, de Hambourg, de Southampton, de Santander, etc., en s'adressant aux soussignés.

On signera des connaissements pour tous les ports du continent entre le Hâvre et Cronstadt.

MM. Focke Wilkens & Co., à Galveston, et M. Ernest Cucullu, à Mobile, ont été autorisés à signer des connaissements jusqu'au lieu de destination pour du fret expédié de Galveston ou de la Mobile en transbordements sur les steamers de la Compagnie de la Nouvelle-Orléans.

Pour plus amples informations, s'adresser à WILLIAMS, RUPERTI & CIE, Agents Généraux, 125, Rue de la Commune.

C. B. RICHARD & BOAS, Agents Généraux de Passage, 61, Broadway, New York.

F. BROMBERG, Mobile, Agents pour le Passage. 3août—1an

### Pour New York, directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants: NEW ORLEANS, GEO. CROMWELL, GEO. WASHINGTON, CORTES, ST.LOUIS,

Le steamer GEORGE CROMWELL, S. L. Clapp commander,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI 8 novembre, à 8 h. A. M.

Passage..........$50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BRÊME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, mai—1an Rue Carondelet, No 41.

### VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL — DE LA — Compagnie Home d'Assurance Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1872, y compris les risques non expirés de 1871........ $222,544 71

Primes sur risques d'incendie........ $160,000 12
Primes sur risques de rivières........ 36,215 94
Primes sur risques de mer........ 26,329 65 —$222,544

En moins:
Primes remboursées........ 2,542 17
Primes sur risques non expirés en 1872........ 52,209 00— 54,751 17

Montant net des primes........ $167,793 54

Pertes payées dans la même période:
Sur primes d'incendie........ $46,920 53
Sur primes de rivières........ 11,543 00
Sur primes de mer........ 19,370 66

$79,534 13

Réassurances........ 5,286 25
Réfaction (rebate) au lieu de scrip........ 20,197 25
Taxes........ 5,022 29
Intérêt sur tous les scrips non encore payés, dépenses, escomptes et intérêt........ 41,725 98—$156,845 39

$10,948 74

Réservé pour pertes non encore réglées, l'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse........ $23,944 41
Effets à recevoir, prêts sur primes........ 42,000 00
Effets à recevoir pour primes........ 5,064 13—$100,486 00
Comptes en voie de recouvrement........ $509,978
Propriété foncière au No 78 de la rue du Camp........ 80,000 00
Bonds de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nlle-Orléans........ 300,000 00
Actions de banques........ 67,685 00
Bonds de la Compagnie de l'Hôtel St-Charles........ 51,000 00
Actions de la Compagnie du Vallette Dry Dock........ 6,000 00
Actions du Harbor Protection Company........ 1,140 00
Bonds de la Société de l'Odd Fellows Hall........ 5,000 00
Bonds de la Grand' Loge F. et A. M.... 5,000 00
Bonds de l'Agricultural and Mechanics' Fair Association........ 5,000 00
Actions de la Compagnie d'Assurance Actions suspendues et compte de bonds........ 3,300 00 / 339,156 00

$875,606 00

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée sur les livres de la Compagnie.

ALF. MOULTON, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 14 janvier A. D. 1873. ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu ce 14 janvier 1873, ont adopté, à l'unanimité, la résolution suivante:

Il est résolu que Six pour cent d'intérêt sur tout le scrip non encore payé soient payés aux porteurs le gage du dit papier, à dater du 11 février 1873.

ALF. MOULTON, Président. WM. M. PERKINS, Vice-Président. A. W. HUNTER, Secrétaire.

IMPORTATION DIRECTE.-----Grand assortiment de Cigares, Cigarettes et Tabacs, à vendre à bon marché, chez

# ED. L. ZELL, à l'angle des rues Canal et Carondelet, Nlle-Orléans.

Operas—Tres Peses—Brevas—Culebras—Non plus ultra—Conchas—Londres Chico—Brevas Chicos—Prensados—Imperial Chico—Londres Fino—Londres Corte—Conservas—Victorias—Imperial Grande—Sublimes—Regalia Rey—La Reina Chica—Rotschilde—Regalia Chica Fina—Reina Victoria—Regalia Reina—Regalia Britanica—Queen Victoria.

Pure Havane:—Operas—Londres Fino—Camelias—Culebras—Regalia Chica Fina—Londres Chico—Prensados—Conchas—Victoria—Londres Corte—Panetelas—Patriotas—Regalia Britanica—Regalia Londres.

Domestic:—Media Regalia—Londres Chico—Londres Corte—Londres Especial—Reina Victoria—Londres Fino—Trabucos—Operas—Brevas—After Breakfast—Maravillas—Prensados.

N. B.—Expédition par express C. O. D.—Marchandises garanties correspondantes aux factures.—Prix les plus réduits du marché.—Les consommateurs de cigares, cigarettes et tabacs sont priés d'examiner notre stock avant de faire leurs achats ailleurs.

## VAPEURS.

### Le Lac.

ARRANGEMENT D'HIVER.

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer [illegible] CREOLE, Capitaine Hanover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessous, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de [illegible] heures du matin; le MARDI, à l'arrivée du convoi de 3 heures de l'après-midi; le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de [illegible] h. P. M.

Le LUNDI et le JEUDI le steamer va jusqu'à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Il partira de l'Old Landing, pour le retour le Mardi et le Vendredi, à 8 heures du matin; de Mandeville, tous les LUNDIS et JEUDIS matin.

Il ne sera positivement pas reçu de retard après le départ du convoi précédent celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Les voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Par suite du mauvais état du wharf de Louisbourg, le CREOLE ne l'abordera que quand le capitaine jugera pouvoir le faire sans danger.

C. N. SORIA, Agent, 1er mai Aux Nos 16 et 18 rue de l'Union.

### Vicksburg.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ. T. P. Leathers, capitaine; [illegible]

Pour Donaldsonville, Plaquemine, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sara, Fort Adams, Natchez, Vicksburg et tous les débarcadères intermédiaires.

A Vicksburg le NATCHEZ reliera avec les bateaux desservant les rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower. Il fait aussi le service régulier de la malle.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et G. D. HITE, 4 Tchoupitoulas.

7sept—12m

### TUNICA.

Pour Tunica, le débarcadère de Fisher, New Texas, Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemine et les débarcadères intermédiaires.

Le [illegible] W. S. Pike, de la malle des Etats-Unis, faisant le service deux fois par semaine. J. J. Brown, part tous les LUNDIS et VENDREDIS, à 5 heures P. M. pour Tunica. J. E. CARLIN, agent, au No 6 de la rue Tchoupitoulas. 31 sept—1m

### Paquebot Régulier des Opelousas.

Partira aujourd'hui JEUDI, à 5 heures P. M

Pour Opelousas, Washington, Fort Barré, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le nouveau et beau bateau à vapeur BERTHA, capitaine H. H. Bread; commis, J. B. Schmidt, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à BRITON & EFFLER, Agents, No 33 rue Gravier, ou à Agents, G. CARRIER, Washington, 4 nov—3f J. DUBOURDIEU, Fort Barré.

### Paquebot Régulier de Red River Landing.

Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour le wharfboat de la Rivière Rouge, Hog Point, Smithland, Tunica, Fisher's Landing, New Texas, Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemine et tous les débarcadères intermédiaires.—Le bateau à vapeur LA BELLE, capitaine A. Du [illegible], partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. E. CARLIN, agent, 18 oct— No 6 de la rue Delta.

### Pour la Côte, Baton Rouge et Grosse Tête Landing.

Le bateau à vapeur B. L. HODGE, capitaine V. B. Barrau; commis, F. Bergeron, partira de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS, à 5 heures P. M., et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin. Retour: Il part de Baton Rouge tous les MARDIS et SAMEDIS soir. Il part de Donaldsonville et descend la côte le jour, tous les MERCREDIS et SAMEDIS. 14mai—6m

### Nlle-Orléans, la Côte et Plaquemine.

Le bateau à vapeur ST. JOHN, capitaine James McElroy, commis, M. H. Landry et E. Fortier, part de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 5 heures de l'après-midi. Retour: Il quitte Plaquemine tous les JEUDIS et DIMANCHES soir. Il part de Donaldsonville et descend la côte, le jour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No 20 de la rue Conti.

N. B.—Cette ligne de bateaux commencera ces voyages réguliers par le ST. JOHN qui fera son premier voyage MERCREDI prochain, à 10 h. du matin. 3 nov—2m

### Paquebot régulier de Waltz's Landing et de la Côte.

Partant tous les LUNDIS à 5 heures du soir, et les VENDREDIS à 10 heures du matin—A commencer de lundi 20 octobre—Pour Waltz's Landing, Baton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires

Le steamer SABINE, (Au lieu du Bart Able.) Capitaine Allen Jumel, commis J. V. Duralde Jr., partira comme il est dit. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à SINNOTT & ADAMS, Agents, 15 oct—3 m. No 11 Commercial Place.

### BAYOU LAFOURCHE.

Départ de la Nlle-Orléans, tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et les VENDREDIS, à 10 A. M. le HENRY TETE, JOS. FALERRE, capitaine; S. S. STRACK et M. NEILLE, commis.

Ce bateau régulier prendra du fret pour la côte, jusqu'à Donaldsonville et tous les débarcadères du Bayou Lafourche, jusqu'à Lockport. A son retour à la Nlle-Orléans, ce paquebot fera le service de la côte le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. J. COMMEAUX, 8 Douane

Un commis est constamment sur la Levée, à la tête de la rue Conti pour recevoir son fret. 26oct 1m

### Paquebot Régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M., et les VENDREDIS à 10 heures A. M.

LIZZIE HOPKINS, Capitaine J. F. Agnon, Commis P. A. Charlet.

Pour tous les atterages de la côte jusqu'à Donaldsonville et du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux. Mais en basses eaux du bayou ce paquebot ne donnera des connaissements qu'avec privilége de transfert.

A son retour à la Nouvelle-Orléans ce bateau fera ses voyages les samedis et mercredis en plein jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET, 14 juill—1an No 20 rue Conti.

Pour la Côte, au dessous de la ville.—Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 10 heures du matin.

Pour les Forts, la Station de la Quarantaine, Buras, toutes les habitations et tous les débarcadères. Le bateau à vapeur EMPIRE, neuf et du marcheur, capitaine A. F. Janfroid, Commis, O. Cantou, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il sera de retour à la Nlle-Orléans tous les JEUDIS et LUNDIS, vers trois heures de l'après midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à S. FERNANDEZ & CO., 21 sept—3m No 126 de la rue Vieille Levée.

### Bureaux de l'Union Francaise.

Nouvelle-Orléans, 1er Juin 1873.

A Messieurs les Membres de l'Union Française, Messieurs et chers compatriotes,

Le Conseil de Direction a l'honneur de porter à votre connaissance le présent rapport, pour le semestre du 1er décembre 1872 au 31 mai 1873.

Pendant cette période, le nombre de Français qui se sont adressés à la Société pour être aidés dans la recherche de travail, s'est élevé à 325, soit:

Hommes.......... 277
Femmes.......... 48

Le Bureau a fait d'actives démarches en faveur de chacune des personnes et a réussi à en placer 226, soit:

Hommes.......... 187
Femmes.......... 39

Il a délivré 125 Bons de logement et 268 Bons de repas.

20 personnes ont reçu des secours médicaux et des médicaments, par les soins de la Société.

Conformément à notre Charte, ce secours en espèces n'ont été distribués que dans des cas d'urgence. Ces secours ont nécessité l'emploi d'une somme d'environ $60, dont la majeure partie a été affectée à l'acquisition d'outils ou d'ustensiles de travail.

Le cours d'anglais GRATUIT est suivi avec assiduité par 20 élèves de tout âge. Fait au point de vue pratique, il rend des services réels à une classe fort intéressante de nos compatriotes, celles des nouveaux arrivés.

Il nous est impossible d'énumérer nombre de services rendus par le Bureau, qui échappent toutes espèces de classifications: renseignements demandés, conduites aux bateaux et chemins de fer, correspondances, etc.

Messieurs et chers compatriotes, en vous sentant cet exposé sommaire et des résultats qui parlent par eux-mêmes, permettez-nous de faire appel aux sentiments de patriotisme et de générosité qui, de tout temps, ont été l'une des qualités dominantes de la race française.

Notre Société a pour but la bienfaisance pure et l'assistance à tous ceux qui ont besoin d'un appui matériel et moral. Comptant à peine six mois d'existence, l'UNION FRANÇAISE a rendu déjà des services réels et nombreux. Que ne ferait-elle pas si, au lieu de ressources limitées dont elle dispose, elle avait entre les mains un actif plus important. Les misères qui viennent à nous chaque jour, et celles qui se cachent et auxquelles il faudrait aller, ne peuvent, dans l'état actuel de notre caisse, être soulagées comme elles méritent de l'être.

Aidez-nous donc à élargir notre cercle et à augmenter le nombre de nos membres et le chiffre de nos recettes, faites en faveur de notre œuvre une active propagande. Que les indifférents secouent leur égoïsme! que leur pensée aille à ceux, souffrent, et que bientôt, pour l'honneur de notre population, il ne soit pas un Français qui refuse à ses compatriotes dans le malheur les cinquante cents par mois que l'Union Française demande à chacun de ses membres.

Recevez, messieurs et chers compatriotes, l'assurance de nos sentiments fraternels et dévoués.

Pour le Conseil de direction et par son ordre:

Le Vice-Président, H. SALOMON,

Le Secrétaire adjoint, A. DE MONTLUZIN.

Le Trésorier, J. B. SEGUIN.

5 juin

### Prix de l'abonnement.

| | |
|---|---|
| 1 an.......... | $14 |
| 6 mois.......... | 7 |
| 3 mois.......... | 3 50 |
| 1 mois.......... | 1 25 |
| Prix du numéro.......... | 5 cents |

AVIS.

L'Abeille ne se vend que 5 cents le numéro dans nos bureaux et au dehors.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

On peut s'abonner à la semaine avec les porteurs de l'Abeille.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Nous publions tous les samedis une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières qui ont paru pendant la semaine. Prix $5 par an, et 10 cts le numéro.

## CHEMINS DE FER.

### Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

Dépôt des Passagers au pied de la rue du Canal.

A partir du 25 mai 1873.

Les trains partiront tous les jours de la ville à 8 heures du matin et à 5 heures du soir. Ils arriveront tous les jours à 9 heures du matin et à 6 heures du soir.

[illegible]

S. H. SCRANTON, Surintendant Général. R. P. SHUTE, 1er juin— Agent général des billets.

### New Orleans, Mobile and Texas Rail Road.

Passenger Depot foot of Canal Street. On and after May 25th 1873

On and after May 25, 1873, trains leave daily at 8 A. M. and 5 P. M. Arrive daily at 9 A. M. and 6 P. M.

The train leaving Mobile Sundays at 4 P. M., arriving in New Orleans at 9.00 P. M. will be continued until further notice.

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS through without change to Louisville, St. Louis, Lynchburg and Virginia Springs, without change.

For tickets and information apply at office, corner Camp and Common streets, opposite City Hotel and at the Depot.

S. H. SCRANTON, Gen'l Super't. R. P. SHUTE, Gen'l Ticket Agt. ss 1st—

### Grand Chemin de Fer de Jackson.

Les trains partent et arrivent comme suit:

| DEPARTS. | | ARRIVÉES. | |
|---|---|---|---|
| Exprès.......... | 7.30 A. M. | Exprès.......... | 11.30 A. M. |
| Malle.......... | 4.30 P. M. | Malle.......... | 9.45 A. M. |

[illegible]

A. D. SHELDON, Agent. E. D. FROST, Directeur Général. 16av—1an

### Great Jackson Route.

Trains depart and arrive as follows: (From Depot foot of Calliope street.)

| DEPART. | | ARRIVE. | |
|---|---|---|---|
| Express.......... | 7.30 A. M. | Express.......... | 11.30 A. M. |
| Mail.......... | 4.30 P. M. | Mail.......... | 9.45 P. M. |

This line is many miles the shortest, and many hours the quickest to all points North and East, and the only line running Pullman's Palace Sleeping Cars to Louisville and St. Louis without change. Only one change to principal cities North and East. Tickets for sale and all information given at No. 22 Camp, corner Common streets, New Orleans.

A. D. SHELDON, Agent. E. D. FROST, General Manager. jan16—1y

### Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour—15 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

| Départs de la ville. | | Départs du Lac. | |
|---|---|---|---|
| 6 heures A. M. | | 7 heures A. M. | |
| [illegible] | | [illegible] | |

Les dimanches, les convois partiront toutes les heures, à partir de 3 h. P. M.

Les convois qui doivent s'arrêter à la Station de Gentilly doivent en avertir le conducteur avant le départ du convoi.

S. H. SCRANTON, Surintendant général. 1avril—

### GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

[illegible]

GEO. PANDELY, Surintendant.

[illegible]

### Compagnie d'Assurance Mutuelle DES Marchands de la Nlle-Orléans, No. 104, RUE DU CANAL.

DIX-NEUVIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant—

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1873, y compris les primes non expirées l'année précédente:

Sur risques d'incendie.......... $[illegible]
Sur risques de mer.......... [illegible]
Sur risques de rivières.......... [illegible]

Total des primes.......... [illegible]
En moins—primes non expirées.......... [illegible]

Montant net des primes, 31 mai 1873.... [illegible]

Pertes payées:
Sur risques d'incendie.......... [illegible]
Sur risques de mer.......... [illegible]
Sur risques de rivières.......... [illegible]
Taxes.......... [illegible]
Réassurances, primes remboursées, profits et pertes.......... [illegible]

A déduire—intérêts moins dépenses.......... 17,775 31—[illegible]

Bénéfices.......... [illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières.......... $[illegible]
Bonds de ville.......... [illegible]
Actions de banques et de chemins de fer.......... [illegible]
Billets garantis par hypothèque.......... [illegible]
Billets garantis.......... [illegible]
Effets à recevoir.......... [illegible]
Primes en voie de recouvrement.......... [illegible]
Bonds de l'Etat.......... [illegible]
Stock d'assurance.......... [illegible]
Actions du Vallette Dry Dock Comp.. [illegible]
Actions de la Presse à Coton de la Levée.......... [illegible]
Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company.......... [illegible]
Harbor Protection Company.......... [illegible]
Association de l'Hôtel St. Louis.......... [illegible]
Bonds hypothécaires du Odd Fellows Hall.......... [illegible]
Bonds hypothécaires du Turners Association.......... [illegible]
Jugement sur billets hypothécaires.......... [illegible]
En caisse.......... [illegible]
Cie des steamers de la N.-O., de la Floride et la Havane.......... [illegible]

Total de l'Actif.......... [illegible]

Ce qui précède est une copie exacte tirée sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire,

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et souscrit pardevant moi, le 9 juin 1873.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Le 9 juin, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de QUINZE POUR CENT, COMPTANT, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 mai 1873—dividende qui sera payable le troisième lundi de juillet prochain. Egalement, de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt à raison de DIX pour cent par an sur leurs actions.

— DIRECTEURS —

| | |
|---|---|
| P. Maspero, | David McCoard, |
| S. E. Reif, | L. F. Généres, |
| M. Puig, | P. Fourchy, |
| P. S. Wiltz, | J. J. Fernandez, |
| D. A. Chaffraix, | J. M. Allen, |
| | Chas. Lafitte |

### GEO. MERZ, BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

[illegible]

## CHARTE.

### Etats-Unis d'Amérique,

ÉTAT DE LA LOUISIANE,—VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, PAROISSE D'ORLÉANS.

QU'IL soit connu que [illegible]

Nom, Titre et Domicile.

ARTICLE PREMIER.

Le nom de cette corporation sera "THE NEW ORLEANS BUTCHERS' HIDE AND TALLOW COMPANY;" le domicile en est établi à la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane.

Objet, But et Clauses.

ARTICLE II.

[illegible]

Capital et Actions.

ARTICLE III.

[illegible]

Directeurs, Actions, etc.

ARTICLE IV.

[illegible]

Assemblées spéciales.

ARTICLE V.

[illegible]

Officiers, etc.

ARTICLE VI.

[illegible]

Élection des directeurs, etc.

ARTICLE VII.

[illegible]

Transfert d'actions et responsabilité.

ARTICLE VIII.

[illegible]

Pouvoirs de la Corporation.

ARTICLE IX.

[illegible]

Arrérages.

ARTICLE X.

[illegible]

Accès aux Livres, &c.

ARTICLE XI.

[illegible]

Dividendes.

ARTICLE XII.

[illegible]

Directeurs actuels.

ARTICLE XIII.

[illegible]

Amendements à la Charte.

ARTICLE XIV.

[illegible]

Dissolution et Liquidation.

ARTICLE XV.

[illegible]

Membres de la Corporation. Actions.

[illegible]

CHAS. M. EMMERSON, Notaire public.

[illegible]

C. DARCANTEL, Député-Recorder.

11 sept—4t—1f par sem.

### La Compagnie d'Assurance TEUTONIA.

Au No 111 de la rue Gravier.

— Assure contre — LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES.

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président. CHAS. ENGSFELD, Vice-Président. GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

[illegible]

DÉCLARÉ.

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent. Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent. Dividende sur Primes payées, 10 pour cent.

DIRECTEURS;

[illegible]

### GEO. MERZ, OLD BASIN BREWERY,

Corner Villeré and Toulouse Streets.

[illegible]

## ASSURANCES.

VINGT-QUATRIEME ETAT ANNUEL — DE LA —

### Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant.

9d Mai 1873.

Les Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1873:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. MOGAN, secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 26 mai 1873.

W. L. EVANS, Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu qu'après paiement du quatrième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, qu'un DIVIDENDE de TRENTE-TROIS ET UN TIERS pour cent sera payé, COMPTANT, à dater du 16 juin prochain, aux personnes qui se sont assurer par cette Compagnie et ont droit de recevoir le dit dividende.

— DIRECTEURS — Avril 1873.

| | |
|---|---|
| Thos. A. Adams, | Sam'l B. Newman, |
| Sam'l H. Kennedy, | D. T. Buddecke, |
| John Phelps, | P. H. Foley, |
| A. G. Ober, | Adam Thomson, |
| E. H. Summers, | Henry Abraham, |
| P. N. Strong, | Victor Meyer, |
| Joseph Bowling, | Edward J. Gay, |
| Jos. M. Sandidge, | Simon Hernsheim, |
| Simon Forcheimer, | Jos. S. Waite, |
| B. B. Post, | R. T. Turian, |
| Edward Pilsbury, | Jno. S. King, |
| Chas. E. Slayback, | Frederick Camerden, |
| David Wallace, | J. L. Harris. |

### Compagnie d'Assurance Mutuelle — DE LA — Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

TREIZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires—

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président. J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 15 janvier A. D. 1873.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Le 9 janvier 1873, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer les dividendes comptant suivants, lesquels proviennent du montant net des primes expirées le 31 décembre 1872 et sera payable le troisième lundi de janvier 1873, comme suit:

25 pour cent sur les primes d'incendie.
25 pour cent sur les primes de rivières.

Il a été également résolu de payer aux actionnaires un dividende comptant de 10 pour cent à dater du premier lundi de février 1873.

DIRECTEURS:

| | |
|---|---|
| Geo. Urquhart, | M. Payne, |
| C. T. Dugazon, | Pierre Poursal, |
| G. W. Babcock, | Alex. Reichard, |
| T. Reilly Blanchard, | G. Ellenberger, |
| A. Schreiber, | J. H. Schmidt, |
| Chas. Lafitte, | J. Tuyes. |

### Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLÉANS.

SEIXIÈME ÉTAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1873.

Primes d'incendie.......... [illegible]
Primes de rivières.......... [illegible]
Primes de mer.......... [illegible]

En moins, primes remboursées.......... [illegible]

Payé dans l'année —
Pertes par l'incendie.......... [illegible]
Pertes sur les rivières.......... 7,745 6
Pertes sur mer.......... 4,700 [illegible]

Réassurances.......... 7,051 [illegible]
Loyer.......... [illegible]
Taxes.......... [illegible]
Réfaction (rebate).......... [illegible]
Réservé pour risques non expirés.......... [illegible]
Dépenses, escomptes et intérêts.......... 9,772 77

L'actif de la Compagnie est comme suit:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président. J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce [illegible] 1873.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré aujourd'hui, un dividende de [illegible]

— DIRECTEURS —

| | |
|---|---|
| A. CHIAPELLA, | L. E. GÉNÉRÈS, |
| W. B. SCHMIDT, | E. W. ADAMS, |
| C. HOHN, | J. J. FERNANDEZ, |
| ED. HURTER, | P. LABORDE, |
| A. TERTROU, | A. GIRAUD, |
| BAYLE, | B. SALOY, |
| A. BONNECAZE, | R. [illegible] |

### Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Total des primes de l'année, expirée le 28 février 1873.......... [illegible]

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président. J. P. ROUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce [illegible] mars 1873.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public, No 149 de la rue Gravier.

Les Directeurs ont résolu de payer dix pour cent d'intérêt sur les certificats non encore payés de scrip, à dater du Lundi, 12 mai 1873. Le dit scrip sera alors converti en fonds capital, d'après la Charte amendée de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président. ANT. CARRIERE, Vice-Président. J. P. ROUX, Secrétaire.

Directeurs élus le 17 février 1873.

| | |
|---|---|
| Chas. Briggs, | Thos. H. Hunt, |
| Ant. Carrière, | Chs. Honoré, |
| Geo. A. Fosdick, | D. Jamison, |
| R. Brugier, | R. S. Howard, |
| P. Anderson, | Fritz Larue, |
| A. Fraiche, | Aug. Bohn, |
| Geo. W. Dunbar, | Edward Toby, |
| E. F. Stockmeyer, | Wash. Morton, |
| Henry J. Voss, | William Knox, |
| E. Marquesz, | W. S. Bailey, |
| Chas. Weisbaur, | J. H. Levenson, |
| A. Lecourt, | Atwood Violett, |
| Frank Williams, | A. K. Miller, |
| Chas. Lafitte, | Edw'd Murphy, |
| Rudolph Sieg, | J. A. Lum, |
| W. C. Black, | John Weeks, |
| | Geo. W. Hynson. |

### BUREAUX DE LA Compagnie "Sun" d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,

AU No 37 DE LA RUE DU CAMP. Nouvelle-Orléans, janvier 1873.

Capital payé.......... $500,000.

DIX-SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872.

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

JAS. I. DAY, Président. THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 27 janvier A. D. 1873.

ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 27 janvier 1873, ont résolu de payer, comptant, un dividende de Trente pour Cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1872 et sera payable le 27 janvier 1873.

De payer, sur demande, aux actionnaires, Dix pour Cent sur le capital de la Compagnie, conformément à la Charte amendée.

L'intérêt des actions se payera, dorénavant, tous les trois mois, c'est-à-dire le premier lundi d'avril, de juillet, d'octobre et de janvier.

Directeurs pour 1873:

| | |
|---|---|
| John G. Gaines, | E. J. Hart, |
| Henry Renshaw, | Hugh Wilson, |
| B. Bloom, | I. N. Marks, |
| Charles Macready, | W. E. Seymour, |
| Richard Flower | J. Weis, |
| R. W. Taylor | J. C. Morris, |
| J. I. Day, | G. M. Ready, |
| James Byrnes, | J. L. Harris, |
| Lionel C. Levy, | W. B. Schmidt, |
| L. Alvan, | E. B. Wheelock, |
| L. H. Joseph, | R. T. Turian, |
| Scott McGehee, | Isaac L. Hecht. |

### The Louisiana Immigration AND Homestead Company. CHARTE.

ARTICLE I.

Nom, Domicile, Représentant légal.

LE nom et le titre de cette Compagnie sera "The Louisiana Immigration and Homestead Company." Son domicile et son principal office devront se trouver dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

ARTICLE II.

Fonctions et pouvoirs.

[illegible]

ARTICLE III.

But et Objet.

[illegible]

... et à leurs ressources et à un taux raisonnable d'intérêt, appuyer l'organisation d'industries et de main-d'œuvre locales, aider les colons à développer les ressources minérales et agricoles des terres sur lesquelles ils s'établissent et généralement faire et exécuter tous les autres actes, opérer toutes les autres transactions non prévues dans cet article, et qui peuvent être nécessaires pour mettre complètement à effet le but et l'objet de cet incorporé.

ARTICLE IV.

Capital Social:—Actions et Versement.

[illegible]

ARTICLE V.

Temps où les Opérations commenceront.

[illegible]

ARTICLE VI.

Bureau des Directeurs.

[illegible]

ARTICLE VII.

Premier Bureau:—Premier Comité Exécutif;—Premier corps d'Officiers.

[illegible]

MM. J. B. Price, G. T. Beauregard, D. Warren Brickell, Louis Schneider, E. A. Tyler, Charles Cavaroc, J. B. Cupen, J. A. Shakespeare, James Wallace, J. Louque, A. A. Maginn, J. Pessoume Dumonteil, D. H. Hill, Daniel Dennett, Alex. Delesseps, N. Bailly Blanchard, Cyrus Bussey, John A. Tarbe, Wm. H. Barrell, A. W. Merriam, Andrew McCullom, Pierre Maspero, H. M. Payne, Frank Turgeud, John Cassan, A. Gérard.

[illegible]

ARTICLE VIII.

Election des Directeurs.

[illegible]

ARTICLE IX.

Nomination des Officiers—Leurs salaires.

[illegible]

ARTICLE X.

Devoir des Officiers et des Membres du Comité Exécutif:—Président.

[illegible]

Vice-Président.

[illegible]

Secrétaire.

[illegible]

Trésorier.

[illegible]

Avocat.

L'Avocat sera le conseiller légal du conseil de direction. Il dirigera les poursuites en défenses dans toute procès où la société sera partie.

Ingénieur.

[illegible]

Comité Exécutif.

[illegible]

ARTICLE XI.

Transfert d'Actions.

[illegible]

ARTICLE XII.

Limitation de responsabilité des actionnaires.

[illegible]

ARTICLE XIII.

Actionnaires délinquants.

[illegible]

ARTICLE XIV.

Amendement—Dissolution.

[illegible]

ARTICLE XV

Fonds commun—Fonds de Réserve—Dividendes.

[illegible]

ARTICLE XVI.

Des Corporations comme Actionnaires.

Les corporations pourront devenir actionnaires de cette Compagnie.

ARTICLE XVII.

Liquidation.

[illegible]

ARTICLE XVIII.

Incorporateurs.

[illegible]

Je, soussigné, certifie que ce qui précède est l'extrait [illegible]

THEO. GUYOL, Notaire Public.

[illegible]

Avocat de District, pour le 1er District Judiciaire de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 4 février 1873.